



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2024

Délibération n° 41-2024

Rapporteur : Sara FERAUD

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Pierre JALET à Sara FERAUD, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Mardi 25 juin 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

ATTRIBUTION SUBVENTION ACCES AUX DROITS 2024

Exposé des motifs :

Depuis 2014, la Ville de Bernay est signataire d'une convention avec le CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits) de l'Eure afin de développer un point d'information juridique gratuit. Cette convention permet notamment, la consultation gratuite d'huissiers, d'avocats et d'associations tutélaires et autres juristes spécialisés.

Dans le cadre du Point Justice, la Ville de Bernay soutient l'accueil de permanences d'information juridique en direction des habitants. A ce titre, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- AVEDE-ACJE (Association d'aide aux victimes et d'actions du champ judiciaire de l'Eure) : 3100€
- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de l'Eure : 3200€
- CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) de l'Eure : 3090€

Ce soutien financier permettra de développer des temps d'accueil, d'écoute et de conseils aux habitants.

Délibération :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu Les crédits ouverts au Budget Primitif 2024

Vu La convention signée avec le CDAD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions proposées aux organismes participant à la facilitation de l'accès aux droits des citoyens comme suit :

- AVEDE-ACJE (Association d'aide aux victimes et d'actions du champ judiciaire de l'Eure) : 3100€
- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de l'Eure : 3400€
- CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) de l'Eure : 3090€

Pour copie certifiée conforme